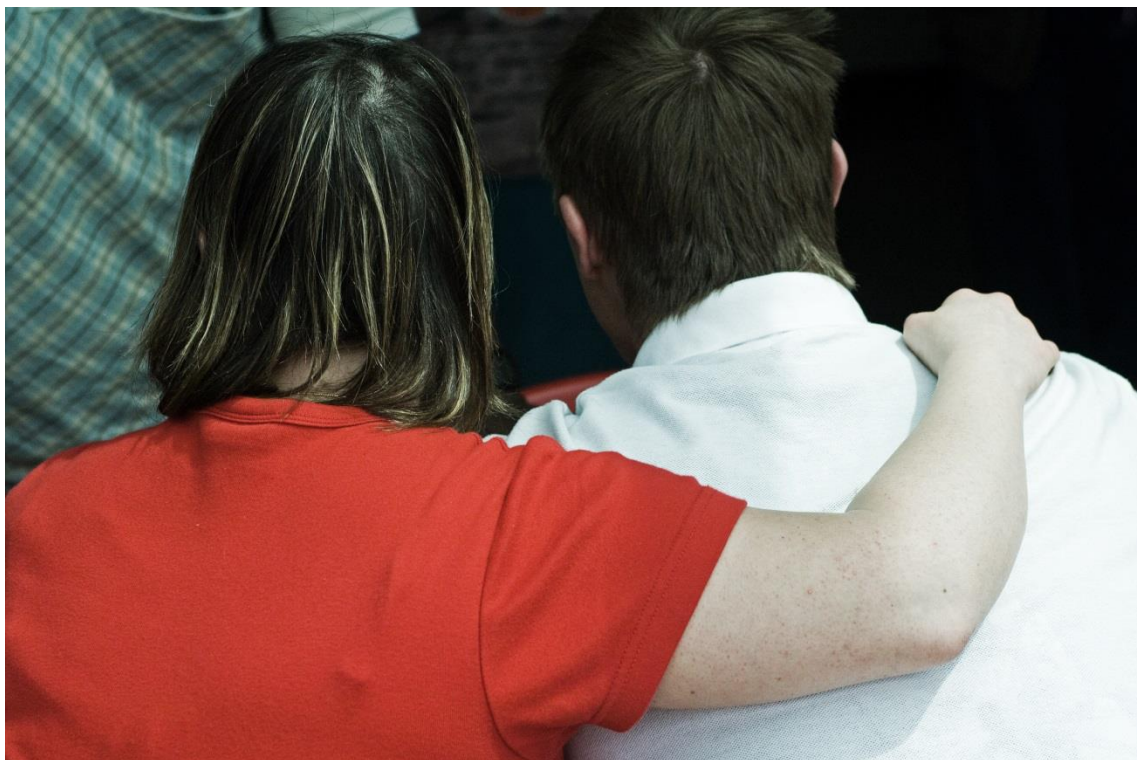


Le mot du président et de la secrétaire générale adjointe	2-5
Le secrétariat général	6
Les tâches de l'AVOP	7
Le comité	8
Les institutions membres de l'AVOP	9
Les comptes	10-14



2014, introduction de la CCT Social

L'année 2014 a été marquée par l'introduction de la Convention collective de travail, signée le 3 décembre 2013, dans les institutions faisant partie de la première étape, ainsi que par la démission du secrétaire général, M. Pierre Gfeller, qui exerçait avec efficacité cette fonction depuis le 1^{er} juin 2007.

Pour le président, ce départ a eu pour conséquence l'obligation d'assumer, du 15 mai au 31 octobre, l'intérim à mi-temps du secrétaire général. Le comité a estimé que ce cumul de fonctions était la moins mauvaise solution, le poste ne pouvant rester totalement vacant durant la phase d'introduction de la CCT et un remplacement par une personne à former étant impossible. Le 1^{er} novembre est entrée en fonction la nouvelle secrétaire générale, Mme Catherine Staub. Egalement au 1^{er} novembre, Mme Katia Bourdot, réceptionniste, a rejoint l'équipe du secrétariat général. Le poste de secrétaire général adjoint, mention économiste, sera assuré dès le 1^{er} septembre 2015 par M. José Sanmarcelino.

L'introduction de la CCT, dès le 1^{er} janvier pour les dispositions générales et dès le 1^{er} juillet ou le 1^{er} août pour toutes les dispositions entraînant des conséquences financières, a provoqué un gros travail pour l'AVOP, mais aussi pour les institutions, dont l'administration a été fortement sollicitée. Beaucoup de décisions n'ont été prises que très tardivement (sur des sujets complexes, la nécessité de trouver des accords avec treize partenaires et trois services de l'Etat prend du temps). Ceci est particulièrement vrai pour tout ce qui concerne les enseignants et les institutions qui travaillent sur rythme scolaire, soit 38 semaines par année, ou plus précisément 37.2 semaines. Les dernières décisions concernant la nouvelle classification des enseignants spécialisés, assortie d'un cahier des charges, n'ont pu être prises qu'au début juillet pour une mise en vigueur au premier août. L'outil informatique pour le calcul annuel du temps de travail n'a pu être mis à disposition des institutions qui travaillent selon le rythme scolaire qu'en été. Pour répondre à la demande de plusieurs institutions qui ont un horaire habituel, une deuxième version de cet outil a été développée et remise en automne. L'AVOP possédant les droits de ces outils, ils ont pu être offerts aux institutions. L'Etat a mis à disposition CHF 15 millions sur trois ans pour l'introduction de la CCT, soit CHF 5 millions en 2014. Les institutions n'avaient pu prévoir les coûts supplémentaires dans leur

budget 2014. L'AVOP a préparé une quinzaine de fiches financières, approuvées par les trois services concernés, destinées à permettre aux institutions de disposer des moyens nécessaires pour couvrir ces coûts non prévus. Une première estimation permet de conclure que cette cible financière a été respectée.

La préparation de l'introduction de la CCT dans les institutions faisant partie de la deuxième étape a commencé déjà avant l'été. Le secrétariat général a récolté, par des visites, des informations sur la situation réelle de ces institutions, qui n'étaient signataires d'aucune CCT jusqu'à maintenant. Une séance d'information a pu avoir lieu en septembre déjà. Comme pour les institutions de la première étape, les dispositions ayant des conséquences financières entreront en vigueur en été, soit le 1^{er} juillet ou le 1^{er} août 2015, pour les institutions qui travaillent sur rythme scolaire.

Les changements provoqués par l'introduction de la CCT ont été nombreux ; leur importance et leur impact ont été sous-estimés par tous les partenaires. Toutes les institutions étant signataires d'une, deux, trois ou quatre conventions, ce qui devait se résumer à une harmonisation aisée s'est révélé beaucoup plus complexe, du fait que les pratiques et les interprétations étaient beaucoup plus diverses qu'attendu. L'application de la CCT a révélé certaines pratiques, introduites ici ou là au cours de l'histoire, parfois ignorées du service subventionneur, dont la correction ne va sans causer quelques troubles.

Depuis plusieurs années, l'AVOP cherche à mettre au point un statut pour les cadres. Il avait été décidé de le dissocier du statut des directeurs, qui est entré en vigueur en l'an 2012. Plusieurs études ont été menées, qui n'ont pas abouti. Il faut dire que la situation est particulièrement complexe, les services de l'Etat étant divisés sur ce sujet, certains voulant pouvoir se prononcer sur le détail de ce statut comme ils l'avaient fait pour le statut des directeurs, d'autres préférant attribuer un pourcent de la masse salariale pour les cadres, sans connaître le détail. Une nouvelle étude a été entreprise dès le début de l'année 2014, sur des bases différentes, avec l'appui de l'entreprise CEPEC. Le groupe de travail qui suit le dossier a soumis au comité une proposition, qu'il a approuvée et soumettra à une Assemblée des délégués extraordinaire.

L'année 2014 a été riche de contacts avec les trois services SPJ-SESAF-SPAS. Les rencontres AVOP - 3 services sont maintenant fermement instituées. Elles ont permis de prendre, aux cours de discussions animées, les innombrables décisions de détails en liaison avec la CCT. Cette collaboration entre l'association représentant les institutions privées subventionnées et les services subventionneurs est indispensable ; elle se passe dans le meilleur des esprits, dans l'intérêt de tous.

Comme pour la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH), le comité a demandé à être entendu au printemps passé par la commission du Grand Conseil chargée d'examiner la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). L'AVOP a pu faire valoir son point de vue, globalement favorable, et présenter un certain nombre de propositions, dont certaines ont pu être retenues. Le Grand Conseil a longuement débattu de la LPS, pas toujours dans le sens souhaité. Le deuxième débat a été reporté, la commission devant se réunir à nouveau.

Les axes suivants ont également été particulièrement développés durant l'année 2014 :

➤ L'axe formation

Le secrétariat général a mis beaucoup de ressources dans le domaine de la formation. C'est ainsi que l'AVOP s'est associée avec l'AVDEMS et d'autres associations du secteur santé-social pour partager l'exploitation d'un centre de formation et enquêter sur les besoins des institutions et des EMS en la matière. Une formation sur la distribution des médicaments a notamment été mise sur pied dans ce cadre. Par ailleurs, l'AVOP présente chaque année les institutions aux assistants socio-éducatifs et à ceux en soins et santé communautaire qui termineront leur apprentissage quelques mois plus tard pour tenter de les recruter dans notre secteur. En 2014, l'événement phare a été la participation, pour la première fois, de l'AVOP au salon des métiers et de la formation. Pendant six jours, le monde social, en tant qu'entreprise de formation, a été présenté aux écoliers et au public.

➤ L'axe psychiatrique

Au moment de participer à la création de la filière psychiatrique, l'AVOP s'est approchée de l'AVDEMS pour créer une structure pour parler d'une seule voix et défendre ainsi les intérêts des membres respectifs des associations qui, s'ils sont qualifiés d'EMS ou d'ESE pour l'heure, porteront un nom commun dans un avenir très proche, et deviendront des établissements psycho-sociaux (EPS).

➤ L'axe juridique

Cette année, l'axe juridique a été bien rempli, entre :

- les nombreux téléphones ou courriels reçus dans le cadre de la permanence juridique,
- les innombrables séances de commissions et de sous-commissions pour négocier et régler les détails d'application de la CCT,
- les outils d'aide à la CCT, que cela soit le guide de l'employeur, le logiciel de classification ou celui de gestion des heures,
- l'élaboration des trois cahiers des charges des enseignants spécialisés,
- les consultations sur les projets de lois (projet de modification du droit de l'adoption et de celui de la protection de l'enfant face à la maltraitance et aux abus sexuels, ainsi que la loi sur la pédagogie spécialisée),
- le cahier des charges du médecin responsable,
- la protection des données des bénéficiaires et la détermination de la mise en œuvre de la loi sur l'archivage dans les institutions,
- les mesures de santé et sécurité au travail,
- le lobbying pour faire changer les statuts d'INSOS Suisse afin que cette dernière prenne conscience du fait qu'elle est une association faitière nationale, qui n'est plus en première ligne depuis que la Nouvelle Répartition des charges entre la Confédération et les cantons a ramené la compétence de décision et de financement en matière sociale au niveau des cantons

Durant cette année 2014, les collaborateurs de l'AVOP se sont engagés, comme à leur habitude, pour défendre les intérêts de ses institutions membres, aidés par les éclairages et les implications de ces dernières.

Jean-Jacques Schilt



Président

Catherine Staub



Secrétaire générale

Pierre Gfeller

Secrétaire général

(jusqu'au 31.10.2014)

021/621 89 38

pierre.gfeller@avop.ch

Catherine Staub

Secrétaire générale adjointe

(jusqu'au 31.10.2014)

Secrétaire générale

(dès le 01.11.2014)

021/621 89 37

catherine.staub@avop.ch

Isabelle Hermann

Cheffe de projet

021/621 89 36

isabelle.hermann@avop.ch

Géraldine Cardinaux

Secrétaire

021/621 89 30

geraldine.cardinaux@avop.ch

Claudia Perrin

Cheffe de projet

021/621 89 32

claudia.perrin@avop.ch

Katia Bourdot

Secrétaire (dès le 01.11.2014)

021/621 89 30

katia.bourdot@avop.ch

Adresse postale

AVOP

Av. de la Vallombreuse 51

1004 Lausanne

L'Association vaudoise des organisations privées pour personnes en difficulté (AVOP) est l'association faîtière réunissant la grande majorité des institutions sociales du canton de Vaud.

En tant qu'association patronale, l'AVOP :

- Défend les intérêts communs des institutions privées actives dans les domaines socio-éducatifs, socio-pédagogiques, socio-professionnels, pédagogo-thérapeutiques et médico-sociaux du canton
- Veille aux conditions de travail et à la formation du personnel
- Coordonne et favorise les liens entre les institutions
- Est un interlocuteur des autorités politiques et administratives
- Négocie des « conditions-cadres » afin de proposer des solutions économiquement avantageuses pour ses membres
- Assure un support technique aux directions d'institutions
- Répond aux questions en matière de ressources humaines, de droit du travail, de classifications, d'assurances, etc.
- Organise et maintient le contact avec d'autres associations similaires
- Diffuse des informations aux institutions et au public



M. Jean-Jacques Schilt

Président de l'AVOP

Président de l'Association de la Maison des Jeunes

M. Jean-Claude Pittet

Vice-président de l'AVOP

Directeur de la Fondation Le Relais

M. Charles-Edouard Bagnoud

Directeur de l'Institution L'Espérance

Mme Christiane Brouyère

Présidente de l'Institution de Lavigny

M. Francis Bryois

Président de la Fondation de Serix

M. André Kuenzli

Directeur de L'Ecole Pestalozzi

Mme Evelyne Lopériol

Directrice de la Fondation accueil pour adolescentes

Mme Line Mermoud

Directrice de la Fondation Entre-Lacs

M. Gilles Lugin

Membre du Conseil de Fondation d'Eben-Hézer

M. Guy Pernet

Président de la Fondation de Vernand

M. Jean-Edgar Rodondi

Membre du Conseil de la Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

LES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AVOP

Aigle

Fondation La Monneresse

Avenches

Maison d'Enfants d'Avenches

Blonay

Fondation St-Martin

Chamby

Fondation La Clairière

Chardonne

Fondation Les Clarines

Cheseaux-sur-Lausanne

Fondation de Vernand

Cugy

Fondation Echaud

Echichens

Cité Radieuse

Ecole Pestalozzi

Ecublens

Fondation Jeunesse et Familles

Etoy

Institution L'Espérance

Forel

Fondation Effata Atelier

Grandson

Fondation Bartimée

Lausanne

Association Le Châtelard

Association LE FOYER

Association de la Maison des Jeunes

Eben-Hézer Lausanne

Le Centre d'accueil MalleyPrairie

La Cigale

Fondation accueil pour adolescentes

Fondation Asile des Aveugles

Fondation Bellet – Foyer du

Servan, Foyer La Bérallaz

Fondation Dr Combe

Fondation Deo Gratias – La Maison de la Rouvraie

Fondation Mme Charles Eynard-Eynard

Fondation Hôpital de l'Enfance – Centre Psychothérapeutique

Fondation du Levant

Fondation des Lys

Fondation de La Pouponnière et l'Abri

Fondation de Verdeil

Ecole des Jordils

GRAAP

La Résidence et le Foyer Féminin (Institution Sociale Vaudoise de l'Armée du Salut)

L'Abbaye

Fondation la Croisée de Joux de l'Abbaye

La Tour-de-Peilz

Fondation Les Airelles

Lavigny

Institution de Lavigny

Le Mont-sur-Lausanne

Fondation Renée Delafontaine

Fondation La Feuillère

Fondation Les Oliviers

Le Home-chez-Nous

Lonay

Association la Pommeraie – Les Mayoresses

Lutry

Fondation Ecole de Mémise

Ménières

L'Epi

Mollie-Margot

Association La Branche

Morges

Entrée de Secours

Fondation Le Relais

Moudon

Fondation Cherpillod

Fondation Mérine

Nyon

L'Ombelle

Palézieux-Village

Fondation de Serix

Penthaz

Maison d'Enfants de Penthaz

Prilly

SFVA - Service de formation à la vie autonome

Provence

Association Lo Sèlão

Pully

Fondation La Rambarde MS

Renens

Foyer Sainte-Famille

Rolle

Institution Pré-de-Vert

St-Barthélémy

Centre Social et Curatif

St-Légier

Cité du Genévrier

Fondation de Nant – Chamoyron

St-Prex

Fondation Perceval

APSIP – Foyer du FRAC

Vevey

Fondation Estérelle

Fondation Les Eglantines

Villeneuve

Fondation Les Jalons

Yverdon-les-Bains

APSIP - Foyer du Mujon

Fondation Entre-Lacs

Fondation Petitmaître - maison d'accueil

Fondation Simonin – Foyer de la Thièle

Fondation St-George

Comparaison des comptes 2014 avec le budget 2014 (1)

COMPTE D'EXPLOITATION 2014 – Exercice 2014

	<u>Exercice 2014</u>	<u>Budget 2014</u>	<u>Ecart</u>	<u>Exercice 2013</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>%</u>	<u>CHF</u>
<u>PRODUITS</u>				
Cotisations des membres actifs	569'703.55	545'000.00	+ 4.53	544'490.75
Mandats	97'747.95	40'000.00	+ 144.37	52'782.60
Rétrocessions des assurances	179'544.05	140'000.00	+ 28.25	160'275.35
Autres produits d'exploitation	63.20	0.00	*	161.25
Total des produits d'exploitation	<u>847'058.75</u>	<u>725'000.00</u>	<u>+ 16.84</u>	<u>757'709.95</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
<u>Charges du personnel</u>				
Salaires	541'635.05	495'000.00	+ 9.42	429'166.45
Charges sociales	119'583.70	105'000.00	+ 13.89	97'454.50
Honoraires et prestations de tiers	45'235.95	30'000.00	+ 50.79	36'416.00
Frais du personnel	5'575.55	7'000.00	- 20.35	5'547.98
Frais de formation	11'623.30	10'000.00	+ 16.23	6'349.65
Frais de déplacement	6'722.80	6'000.00	+ 12.05	5'545.50
	<u>730'376.35</u>	<u>653'000.00</u>	<u>+ 11.85</u>	<u>580'480.08</u>
<u>Autres charges</u>				
Loyer, électricité	48'487.15	40'000.00	+ 21.22	41'983.40
Entretien mobilier, machines	15'461.75	3'000.00	+ 415.39	2'975.75
Intérêts et frais bancaires	756.70	1'000.00	- 24.33	707.78
Frais de bureau	8'012.90	11'000.00	- 27.16	12'960.88
Frais de ports	3'039.50	4'000.00	- 24.01	4'888.40
Téléphones, internet	4'206.05	4'500.00	- 6.53	4'073.05
Journaux et livres	2'370.15	2'500.00	- 5.19	2'021.45
Informatique	31'091.50	22'000.00	+ 41.33	20'479.50
Assurances	2'677.00	2'000.00	+ 33.85	2'817.70
Cotisations et dons	7'406.00	5'000.00	+ 48.12	7'248.20
Frais divers de représentation	4'277.10	6'500.00	- 34.20	5'653.20
Manifestations diverses	17'349.55	8'000.00	+ 116.87	11'835.95
Marketing et communication	5'152.00	7'000.00	- 26.40	9'295.20
Frais de mise à jour des CCT AVOP	3'302.75	500.00	+ 560.55	0.00
Frais divers	960.95	500.00	+ 92.19	564.50
	<u>154'551.05</u>	<u>117'500.00</u>	<u>+ 31.53</u>	<u>127'504.96</u>
Total des charges d'exploitation	<u>884'927.40</u>	<u>770'500.00</u>	<u>+ 14.85</u>	<u>707'985.04</u>
Résultat d'exploitation de l'exercice	<u>-37'868.65</u>	<u>-45'500.00</u>		<u>49'724.91</u>

* Non budgetisé/non utilisé

(1) Voir explications page 14

COMPTE DE PROFITS ET PERTES HORS EXPLOITATION - Exercice 2014

	<u>Exercice</u> <u>2014</u> <u>CHF</u>	<u>Budget</u> <u>2014</u> <u>CHF</u>	<u>Ecart</u> <u>%</u>	<u>Exercice</u> <u>2013</u> <u>CHF</u>
<u>PRODUITS HORS EXPLOITATION</u>				
Intérêts créanciers	59.45	1'000.00	- 94.06	159.63
Produit des titres	54'110.02	5'000.00	+ 982.20	3'191.60
Dons	4'380.00	0.00	*	1'400.00
Produits extraordinaires	5'455.85	0.00	*	7'285.55
Dissolution des réserves	10'920.80	0.00	*	122'792.92
Total des produits hors exploitation	<u>74'926.12</u>	<u>6'000.00</u>		<u>134'829.70</u>
<u>CHARGES HORS EXPLOITATION</u>				
Constitution de provisions	29'462.90	0.00	*	167'162.70
Attribution aux réserves	8'200.00	0.00	*	800.00
Autres charges hors exploitation	0.00	0.00	*	14'000.00
Total des charges hors exploitation	<u>37'662.90</u>	<u>0.00</u>		<u>181'962.70</u>
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>37'263.22</u>	<u>6'000.00</u>	*	<u>-47'133.00</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>				
Résultat d'exploitation de l'exercice	-37'868.65	-45'500.00		49'724.91
Résultat hors exploitation de l'exercice	<u>37'263.22</u>	<u>6'000.00</u>		<u>-47'133.00</u>
Résultat de l'exercice	<u>-605.43</u>	<u>-39'500.00</u>	*	<u>2'591.91</u>

* Non budgetisé/non utilisé

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>ACTIF</u>		
<u>Actif circulant</u>		
<u>Liquidités</u>		
Caisse	158.35	597.10
Banques	<u>174'953.99</u>	<u>481'264.04</u>
	175'112.34	481'861.14
<u>Créances</u>		
Impôt anticipé à récupérer	3'281.88	1'600.68
Actifs transitoires	<u>84'771.50</u>	<u>51'373.20</u>
	88'053.38	52'973.88
Total de l'actif circulant	<u>263'165.72</u>	<u>534'835.02</u>
<u>Actif immobilisé</u>		
<u>Immobilisations financières</u>		
Liquidités affectées	269'100.65	268'671.60
Garanties loyer	6'080.55	5'475.55
Titres en portefeuille	<u>214'713.00</u>	<u>133'022.23</u>
	489'894.20	407'169.38
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Mobilier, machines	1.00	1.00
Total de l'actif immobilisé	<u>489'895.20</u>	<u>407'170.38</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>753'060.92</u>	<u>942'005.40</u>

BILAN AU 31 DECEMBRE 2014
(après répartition du résultat)

	<u>31.12.2014</u>	<u>31.12.2013</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>PASSIF</u>		
<u>Fonds étrangers</u>		
<u>Dettes à court terme</u>		
Fournisseurs et créanciers	45'352.80	25'082.65
Passifs transitoires	8'536.10	13'628.60
	<u>53'888.90</u>	<u>38'711.25</u>
 <u>Provisions et fonds affectés</u>		
Provisions	43'897.45	229'045.10
Fonds affectés	315'215.52	330'863.77
	<u>359'112.97</u>	<u>559'908.87</u>
 Total des fonds étrangers	 <u>413'001.87</u>	 <u>598'620.12</u>
 <u>Fonds propres</u>		
Fortune	44'109.05	44'714.48
Réserve générale	30'750.00	30'750.00
Autres réserves	265'200.00	267'920.80
	<u>340'059.05</u>	<u>343'385.28</u>
 Total des fonds propres	 <u>340'059.05</u>	 <u>343'385.28</u>
 TOTAL DU PASSIF	 <u>753'060.92</u>	 <u>942'005.40</u>

Principes comptables et d'évaluation

L'AVOP respecte les prescriptions du Code des Obligations (CO) en matière de tenue de comptabilité et d'établissement des comptes annuels. Elle établit au 31 décembre de chaque année un compte d'exploitation, un compte de profits et pertes, un bilan et un commentaire accompagne les chiffres publiés, sur les principaux éléments. En matière d'évaluation, les principales règles appliquées sont décrites dans une annexe transmise aux membres.

**RAPPORT SUR LA VERIFICATION DES COMPTES DE L'AVOP
POUR L'EXERCICE 2014**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificateurs de votre association, nous avons vérifié les comptes annuels (annexe, bilan, compte de profits et pertes) de l'association « AVOP » pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de l'association alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes.

Les exigences d'un contrôle ordinaire ou restreint selon les dispositions du Code des obligations entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008 n'étant pas remplies, le contrôle est organisé librement.

Sur la base de notre révision, nous constatons que les comptes ont été tenus avec exactitude et que l'annexe, le bilan, le compte de profits et pertes concordent avec la comptabilité.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Christian Beaud

Patrick Cherpillod

José Sanmarcelino

Daniel Vouilloz



Lausanne, le 17 février 2015